

Banque Cantonale Vaudoise

Tarif des frais crédits

A) Frais applicables à tous les types de crédits

Commission d'ouverture et d'augmentation	2‰ du capital ou de la limite, minimum CHF 350 ou contre-valeur.
	Pour les plafonds de crédit exploitables sous diverses formes, les frais sont calculés sur la limite maximale du plafond.
	Supplément possible selon la complexité du dossier.
	Exception pour les ouvertures de prêts hypothécaires sur habitations individuelles: 1‰ du capital, minimum CHF 350 et maximum CHF 1 000.
Interventions sur le crédit	

• Interventions administratives simples : consolidation partielle ou totale; transformations/opérations sur produits; renouvellement d'un taux fixe; amortissement extraordinaire par des fonds propres; modification des conditions de l'amortissement

Interventions administratives complexes: remboursement ordinaire ou anticipé; modification ou libération de garanties; amortissement extraordinaire par des fonds de prévoyance ou autres types d'interventions

CHF 250 par intervention

CHF 400 par intervention

Frais d'étude

Majoration du taux en cas de retard dans le règlement d'une échéance d'un prêt

Notification d'impayé ou de dépassement

Edition d'une attestation fiscale

Recherche de documents

Frais de port ou d'autres banques

Edition d'un bulletin de versement au lieu d'un débit des échéances en compte

Conservation des cédules hypothécaires

Conservation des polices d'assurances

Sommation suite à l'absence de remise des états financiers

Les frais liés à l'étude particulière de dossiers par la Banque font l'objet d'une facturation au cas par cas, selon la complexité du dossier.

Majoration du taux de 0,5% sur le capital dû depuis l'échéance en souffrance jusqu'à sa régularisation

CHF 20 par notification + TVA*

Sans frais CHF 100/h

Report des frais facturés par les sociétés de poste ou de messagerie

et par les autres banques

CHF 50 par bulletin

1,5‰ du nominal du titre par an (demi-tarif si remises dans le deuxième semestre), minimum CHF 50 et maximum CHF 125.

Gratuit si elles sont exclusivement en garantie d'un prêt hypothécaire.

CHF 30 par police et par an (demi-tarif si remises dans le deuxième

semestre) **CHF 250**

B) Comptes courants débiteurs

Majoration de ta limite de crédit	ux en cas de dépassement de	Jusqu'à 5% par anne Banque sur les crédit

née de plus que le taux maximum pratiqué par la its sans garantie, sur le montant du dépassement

C) Engagements conditionnels

, 3.3.	
Etablissement/Modification	CHF 50 (supplément possible selon la complexité du dossier)
Paiement	CHF 150
SWIFT (Europe/Monde)	CHF 30
Courrier spécial (Europe/Monde)	CHF 100
Express en Suisse	CHF 30
Transmission de garanties bancaires de banques tierces (sans engagement ni responsabilité de la BCV)	CHF 250

^{*} La TVA de 8,1% est facturée en sus, mais uniquement lorsque le service concerné par le rappel y est soumis.

Les éventuelles dérogations au tarif sont convenues par écrit.

Le présent tarif, applicable en particulier à toutes les opérations de crédit, peut être modifié par la Banque en tout temps et sans préavis. La Banque en informera le client par voie de circulaire, par la mise à disposition de brochures dans ses locaux ou sur son site internet, ou par tout autre moyen qu'elle jugera approprié.

1/1 08-150/24.01